

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : afournier-collegenf-ca

<https://www.cadre21.org/membres/8b10b26c00d0146581e0bc56>

Date d'obtention : 2025-03-17 14:16:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est d'abord primordial d'avoir une démarche à suivre.

En suivant le protocole, nos interventions deviennent plus efficaces, rapides et notre objectif est aussi de diminuer les conséquences suite à une dénonciation de sexto. De plus, je retiens que la victime est au centre des priorités.

Les partenaires impliqués ainsi que les parents ont une ligne directrice afin d'accompagner/intervenir eux aussi, plus efficacement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aime le format "protocole" et son efficacité.

C'est plus uniforme et ça nous permet d'intervenir en ayant une ligne directrice. Cela nous permet d'être plus rapide et efficace.

Il est important d'être toujours bienveillant envers la victime et avoir en tête la rapidité de l'intervention afin d'éviter la distribution donc par ricochet ,les dommages collatéraux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir en tête les conséquences possibles reliées à la situation. Utiliser la trousse comme guide.

L'écoute, l'accueil et la bienveillance envers la victime. Elle est au jouer des priorités.

L'accueil et l'écoute aussi du jeune impliqué. Avoir en tête la nature de l'acte commis, les intentions. Comme éducatrice, mon rôle premier est d'éduquer et de sensibiliser.